

Des réseaux thématiques

Le réseau est surtout actif en Provence, mais il n'a pas de territoire particulier. Depuis 2015, il a été en contact avec près de 70 communes.

À Marseille, plusieurs réseaux thématiques ont développé des actions en cherchant à rassembler le maximum de diversités d'opinion et de pratiques pour en faire des complémentarités agissant avec plus d'efficacité pour un changement des comportements et des politiques publiques.

Sont ainsi à l'oeuvre :

L'observatoire asile est un espace d'échange et de plaidoyer qui travaille à rendre compte de la situation des personnes en demande d'asile, essentiellement due au manque de volonté et de moyens de la part de l'Etat pour un accueil dans la dignité, tel qu'exigé par la loi. Il s'appuie sur la parole des divers acteurs impliqués et travaille en lien avec la Plateforme Juridique.

La plateforme juridique cherche des stratégies juridiques pour faire face aux violations, graves et répétées, des droits fondamentaux des personnes exilées. Dans ce but, elle lie mobilisations citoyennes et actions judiciaires, afin d'arriver à l'effectivité collective et durable des droits.

Le réseau hébergement solidaire organise l'accueil provisoire et en urgence de personnes exilées, à travers un réseau de particuliers et d'organisations. Il agit en lien avec une permanence juridique spécifique. Il gère également un studio mis à disposition gratuitement par un propriétaire solidaire. Il tient une assemblée plénière par trimestre.

Le réseau langue organise des cours d'apprentissage du Français pour des personnes exilées. Il met en réseau des structures et des personnes actives dans ce domaine, par un partage d'informations, des actions de plaidoyer et de sensibilisation, des orientations pour les apprenant.e.s, et trois journées de rencontre à thème par an.

L'équipe communication travaille à l'éveil des consciences et la mobilisation concernant les phénomènes migratoires et ce que vivent les personnes exilées. Elle élabore les supports nécessaires, publie l'hebdomadaire « Ech@ du réseau », alimente le site et la page Facebook. Dans ce but, elle est présente à divers événements culturels.

Un réseau santé et un réseau activités économiques sont en attente de création.

Nos revendications de base

Dans l'immédiat, le respect des lois qui sont en accord avec les textes internationaux en matière d'accueil, d'hébergement et de droits sociaux des personnes étrangères, quel que soit leur statut et leur situation administrative.

• Cela implique la lutte pour l'effectivité des droits et contre l'impunité des acteurs publics et privés concernés ne respectant pas ces lois.

À moyen terme, la mise en place de conditions pour enraciner une culture et une politique de l'hospitalité dans nos villes et nos campagnes. L'ouverture de « maisons de l'hospitalité », de lieux d'accueil, d'accompagnement et de solidarité, permettraient à la société civile de poser des actes visibles et efficaces dans ce sens.

• Cela implique de poser tous les actes possibles allant dans ce sens et de lutter contre la répression à l'égard des citoyen.ne.s solidaires.

Comme perspectives, nous nous retrouvons dans des revendications de base inscrites au manifeste des assemblées locales des Etats Généraux des Migrations, notamment :

• La liberté d'entrée, de circulation et d'installation. Elle est inséparable du droit de quitter son pays (article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948) qui, sans elle, deviendrait une condamnation à l'exil perpétuel.

• Cela implique la fin des politiques européennes d'externalisation, répressives et xénophobes, notamment : l'enfermement et le fichage systématiques, le règlement Dublin, les accords de réadmission, le concept de « pays sûrs », l'agence Frontex...

• Cela implique l'égalité des droits entre Français et personnes étrangères dans le droit fil de l'article 7 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 : « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. »

• Cela implique de tendre vers un seul droit pour tou.te.s, et donc la fin d'un droit spécifique pour les personnes étrangères.

RÉSEAU HOSPITALITÉ

Observatoire Asile / Plate-forme juridique
Réseau Langue / Hébergement solidaire
Communication conscientisation



un
réseau
d'acteur.e.s
pour enraciner une culture
DE L'HOSPITALITÉ
dans nos villes et nos campagnes



www.reseuruhospitalite.org
contact@reseuruhospitalite.org

Le réseau *Hospitalité* est né en 2007 dans la lignée des « villes sanctuaires » des Etats-Unis (1986) et d'Angleterre (2006), autour de la volonté d'accueillir dignement et dans le respect de leurs droits, les personnes étrangères, indépendamment de leur statut administratif.

La mise en réseaux des acteurs

Un réseau et non une association ou un collectif

Le réseau a pour fonction de mettre en relation et en synergie des associations, des collectifs et même des individus qui veulent être des acteurs d'hospitalité et de solidarité à l'égard de celles et ceux qui en ont besoin, notamment les exilés.

La composition du réseau est ouverte : ses membres varient en fonction des réseaux thématiques et des actions menées.

Nous cherchons à rassembler des personnes différentes de par leur situation géographique, leur milieu social, leurs convictions. L'enjeu est d'expérimenter le « bien vivre ensemble » que nous recherchons pour notre société. Pour cela, nous cherchons à faire de nos différences des complémentarités.

Hospitalité, égalité, fraternité

L'hospitalité est un projet de vie qui s'exprime dans l'empathie et l'ouverture à l'autre, celui et celle qui viennent d'ailleurs. Elle peut se traduire par un accueil chez soi ou, si l'on ne peut pas, par l'accompagnement et la solidarité.

Dans notre langue, l'hôte désigne à la fois l'accueillant et l'accueilli, car les deux sont sur un même pied d'égalité. Lorsque l'on pratique l'hospitalité, le « chez soi », devient « chez nous ».

L'hospitalité est aussi un projet de société d'égalité et de fraternité, de partage et de justice. Elle induit une véritable politique d'accueil avec la mise à disposition de moyens adéquats, la reconnaissance des initiatives citoyennes et l'implication des exilés ; l'émergence de villes hospitalières et accueillantes, l'ouverture de lieux spécifiques, de « maisons de l'hospitalité » en sont la traduction concrète.

Nos principes et leur implications

Dans notre diversité, nous nous retrouvons autour de principes communs :

- **Le principe vital** : L'humain est l'une des multiples formes de vie sur terre ; toutes sont à respecter. Tous les humains sont égaux et ont droit à une vie digne, et par là-même, aux conditions politiques et matérielles pour celle-ci.
- **Le principe d'humanité** : Lorsqu'il y a atteinte à la vie et la dignité de l'une de ses membres, il y a atteinte à toute l'humanité, car elle constitue une seule et même famille. Toutes les divisions et les séparations, les frontières et les murs sont voués à devenir les vestiges d'un passé révolu.
- **Le principe de fraternité** : Notre référence première est l'humanité de chacun.e ; l'origine, la nationalité, les convictions et la situation administrative de chacun comptent, mais sont toujours secondaires. À ce titre, le racisme et la xénophobie sont inacceptables.
- **Le principe de responsabilité** : Nous reconnaissons en tout être humain la capacité à l'empathie, le « souci de l'autre » et la solidarité active. Dans le code pénal, il est présenté comme devoir d'assistance à toute personne en danger.
- **Le principe d'hospitalité** : La migration est à l'origine de l'humanité, elle est aussi son avenir à l'heure de grands chamboulements planétaires, notamment climatiques. Pour qu'elle soit vécue comme une chance réciproque, l'hospitalité doit devenir évidente et banale.
- **Le principe de désobéissance civile** : Les droits fondamentaux explicités dans des textes internationaux (DUDH 1948 et CEDH 1950 notamment) prévalent comme référence juridique (hiérarchie des normes). Ce sont eux dont nous défendons l'application, quitte à ne pas respecter une loi particulière.

Ces principes ont six implications pratiques :

- **La non-discrimination** : Nous accueillons quiconque, sans distinction ; le choix ne se fait qu'en fonction de nos compétences et capacités.
- **L'accueil inconditionnel** : La régularité de la situation administrative ne constitue pas un critère d'acceptation ou de refus.
- **La dignité des conditions matérielles d'accueil** concernant l'hébergement, la nourriture, la santé, la scolarisation et l'accompagnement dans les démarches. Elle sous-entend respect et convivialité.
- **La réciprocité entre accueillants et accueillis** : La dignité implique le respect et solidarité mutuels dans des rapports de convivialité.
- **La responsabilisation des pouvoirs publics** : Nous pallions les manquements des pouvoirs publics pour le bien des personnes, mais nous faisons aussi pression, le cas échéant, devant la Justice, pour que ceux-ci en viennent à respecter leurs obligations.
- **L'innovation sociétale** : Pour cheminer vers une société hospitalière, il est urgent d'inventer de nouvelles façon de « vivre ensemble » qui implique l'équité économique, la justice sociale, l'horizontalité politique et le souci écologique.

Notre mode de fonctionnement

L'animation du réseau est portée par une équipe de mise en oeuvre qui tient des réunions hebdomadaires ouvertes à qui le souhaite. Un site et une liste de diffusion servent au partage de l'information. Chaque réseau thématique a son fonctionnement particulier sur la base de notre charte. Une assemblée plénière a lieu au premier et au dernier trimestre. Le but est de se rencontrer et de faire le point sur l'actualité et nos actions, afin que chacun.e ait une vision globale du réseau et des actions en cours, et bien sûr d'avoir des débats de fond.